



CFG Gestion porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du fonds ci-dessous ont été mises à jour comme suit :

Dénomination OPCVM	Disposition	Ancienne	Nouvelle	
CNIA PERFORMANCE	Dénomination sociale Stratégie d'investissement	<b>CNIA PERFORMANCE</b> Le FCP sera investi en permanence au moins 60% de ses actifs hors titres d'OPCVM "actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier ouvert au public. Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du fonds est constitué des instruments financiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Droits d'attribution ou de souscription ;</li> <li>• Certificats d'investissements ;</li> <li>• Titres de créances négociables ;</li> <li>• Obligations ;</li> <li>• Titres d'OPCVM ;</li> <li>• Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;</li> <li>• Dépôts à terme.</li> </ul> Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.	<b>AVENIR CROISSANCE</b> Le FCP sera investi en permanence au moins 60% de ses actifs hors titres d'OPCVM "actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier ouvert au public. Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du fonds est constitué des instruments financiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Certificats d'investissements cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Titres de créances négociables ;</li> <li>• Obligations ;</li> <li>• Titres d'OPCVM ;</li> <li>• Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;</li> <li>• Dépôts à terme.</li> </ul> Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.	
	Affectation des résultats	Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.	Mixte, La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du : - Directeur Général de SANLAM Maroc- Directeur Général de CFG Gestion. Cette décision est actée dans un procès-verbal signé par les deux parties. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufai, Casablanca (Tél: 05 22 48 82 47). Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.	
	Modalité de souscription et de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion au plus tard vendredi à 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion au plus tard vendredi à 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat, ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui suit. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la VL suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.	
	Souscripteurs concernés		<b>SAHAM</b>	<b>SANLAM MAROC</b>
	Frais de gestion	Au maximum 2% hors taxe l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont prélevés trimestriellement (1) Frais Commissaire aux Comptes : 20 000 DH HT, (2) Commission AMMC : 0,025% HT, (3) Frais dépositaire : 0,050% HT, (4) Frais Maroclear (mensuel) : 300,00 HT, (5) Frais Maroclear (Trimestriel) : selon les conditions en vigueur, (6) Publication : 5000,00 HT, (7) Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	2% HT au maximum par an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont prélevés trimestriellement (1) Frais Commissaire aux Comptes : 20 000 DH HT, (2) Commission AMMC : 0,025% HT, (3) Frais dépositaire : 0,050% HT, (4) Frais Maroclear (mensuel) : 300,00 HT, (5) Frais Maroclear (Trimestriel) : selon les conditions en vigueur, (7) Gestion financière, administrative et reporting: La rémunération de la société de gestion est fixée par le mandat de gestion du fonds.	

Cette modification a obtenu le visa de l'AMMC en date du 11/09/2023 sous la référence n°VP23149.

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société CFG Gestion, sise au 5/7, rue Ibnou Toufai- Casablanca, Téléphone n°: (212) 022.48.82.47, Fax n°: (212) 022.98.26.16.